



AGENCE PÉRIS

I M M O B I L I E R

LA BAULE - PARIS

BAREME D'HONORAIRES 2020

BAREME DES HONORAIRES AGENCE VENTES AUX PARTICULIERS

| | |
|----------------------------|----------------------------------------|
| De 0 € à 250 000 € | 7 % TTC avec un minimum de 4 000 € TTC |
| De 250 001 € à 1 000 000 € | 6 % TTC |
| Plus de 1 000 001 € | 5 % TTC |

Les honoraires agence seront arrondis à l'unité de mille inférieur et multiple de 5 pour obtenir un prix de présentation avec les honoraires agence arrondis, exemple : Le vendeur le prix est de 230 000 € honoraires 7 % soit 16 100 € arrondis à 15 000 € la présentation sera de :

245 000 euros honoraires inclus

230 000 euros honoraires exclus

Honoraires de 6,52 % TTC à la charge de l'acquéreur.

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou à la charge du vendeur selon le mandat de vente. Ils comprennent les prestations de visites, de négociations et de constitution du dossier de vente.

Programme Neuf en fonction des Promoteurs "Prix Promoteurs"

Nos honoraires à la charge du vendeur (Promoteurs)

Ventes de Fonciers aux Promoteurs – lotisseurs

De 0 à 800 000 € : 8 % H.T. Et de 800 001 € et + : 5% H.T.

Immobilier d'habitation Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers :

Honoraires partagés entre le locataire et le bailleur

Honoraires en % (tarif de référence) : 8 % TTC du loyer annuel hors charges. Remarque :

Agence Pérès Immobilier et ses consultants ne réalisent pas de prestation d'état des lieux ou de gestion locative. Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% - Le montant des honoraires à la charge du locataire est au maximum celui indiqué dans le tableau ci-dessous

- Le montant des honoraires à la charge du bailleur est la somme restante.

| Zone* | Zone très tendue | Zone tendue | Reste du territoire |
|--------------------------|------------------|-------------|---------------------|
| Montant maximum en TTC** | 10,80€ / m2 | 9€ / m2 | 7,20€ / m2 |

- * définie par le décret n° 2014-890 du 1er août 2014
- ** les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux déduction faite de 10% du montant légal au titre de la non rédaction du bail par l'Agence Pérès Immobilier.

SARL Agence Peris Immobilier 5 avenue Pavie 44500 LA BAULE, au capital de 10 000 €. RCS : B 413 655 846

-APE 6831Z. Carte prof. N°CPI 4402 2016 000 0004 473 délivrée par CCI de Nantes - Saint Nazaire

Garantie par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions pour 110 000 €

TVA Intracommunautaire FR87413655846



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1960